

Cote du document: PBAS 2021/15
Date: 10 mars 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la quinzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

Note à l'intention des membres du Groupe de travail sur le SAFP

Responsables:

Questions techniques:

Thomas Eriksson

Directeur

Division des politiques et des résultats opérationnels

téléphone: +39 06 5459 2425

courriel: t.eriksson@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle

et relations avec les États

membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance –
Quinzième réunion

Rome, 28 janvier 2021

Pour: **Approbation**

Procès-verbal de la quinzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

1. Le présent procès-verbal rend compte des discussions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) à sa quinzième réunion, tenue le 28 janvier 2021.

Point 1 de l'ordre du jour: ouverture de la réunion

2. Les membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la réunion: Angola, Canada, Japon, Nigéria (présidence), République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République dominicaine et Suisse. Étaient également présents en qualité d'observateurs les représentants au Conseil d'administration des pays suivants: Argentine, Chine, Italie, Mexique et Pays-Bas. La direction était représentée par le Vice-Président adjoint, Responsable du Département de la gestion des programmes, le Vice-Président adjoint Responsable des finances en chef et Contrôleur principal du Département des opérations financières, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Directrice de la Division des services de gestion financière, le Directeur du Bureau de la gestion globale des risques, le Trésorier, le Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour: adoption de l'ordre du jour

3. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) procès-verbal de la quatorzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance; iv) Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE); v) questions diverses.
4. Les membres ont adopté l'ordre du jour provisoire sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour: procès-verbal de la quatorzième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

5. Le procès-verbal de la quatorzième réunion du Groupe de travail sur le SAFP a été approuvé sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour: Mécanisme d'accès aux ressources empruntées

6. Les membres ont accueilli favorablement le document présenté pour examen, qui comprenait les contributions apportées par le Groupe de travail lors de ses trois dernières réunions de 2020 (septembre, octobre et décembre) et par les États membres à l'occasion d'un séminaire informel consacré à ce sujet, tenu en octobre.
7. Ce document exposait les cinq principes de base qui devaient régir le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), à savoir: la sélection des pays et les critères d'admissibilité; l'offre de ressources empruntées; les limites par pays établies en fonction des risques; les conditions de financement différenciées; l'accès fondé sur la demande.
8. La direction a présenté une vue d'ensemble du fonctionnement du Mécanisme, en indiquant que le document porterait sur la politique, et non sur les modalités opérationnelles. Il a également été rappelé que le MARE préparerait le terrain pour permettre au FIDA de concrétiser l'objectif visant à investir la totalité des ressources de base dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, et d'honorer un engagement précis (engagement n° 40) pris au titre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12).
9. Les membres ont demandé un complément d'information sur le lien entre le SAFP et les ressources du MARE. Ils ont également demandé si les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) disposeraient d'un accès prioritaire aux ressources du MARE, sachant que, durant FIDA12, cette catégorie de pays ne pourrait plus bénéficier d'allocations au titre du SAFP.

10. La direction a rappelé le principe d'universalité et l'objectif poursuivi par le FIDA avec le MARE – aider davantage de pays qu'on ne pourrait le faire avec les seules ressources issues de la reconstitution. Elle a souligné que l'ensemble des engagements pris pour FIDA12 s'agissant de la répartition des ressources seraient tenus, comme la part minimale de 11% du programme de prêts et dons réservée aux PRITS, par exemple.
11. Les membres du Groupe de travail ont demandé des éclaircissements sur les modalités de classement par ordre de priorité des pays sollicitant des financements au titre du MARE au cas où la demande viendrait à dépasser l'offre, et sur la manière dont la répartition régionale serait garantie.
12. La direction a rassuré le Groupe de travail quant à la capacité du Fonds à gérer activement la demande et à répondre aux besoins des États membres. La direction adopterait les meilleures pratiques associées aux institutions financières internationales et travaillerait en étroite collaboration avec les pouvoirs publics ainsi que les équipes de pays et les équipes régionales du FIDA. L'expérience avait montré que la demande de ressources du FIDA s'échelonnait selon un cycle précis. Si la demande de ressources au titre du MARE venait à dépasser l'offre, le Fonds définirait un ordre de priorité en tenant compte des engagements pris en matière de répartition des ressources pour FIDA12. La direction a précisé que cette hiérarchisation impliquerait un étalement de l'accès des pays aux ressources relevant du MARE, et non une exclusion de certains pays du Mécanisme.
13. Des membres ont demandé si les plafonds par pays seraient contraignants et si l'organisation ne s'exposait pas à un risque de concentration. La direction a répondu que les plafonds par pays étaient des outils de gestion des risques, et qu'ils ne devaient pas être considérés comme des allocations. Elle a ajouté que la concentration ne constituerait pas un problème critique étant donné que le portefeuille du FIDA était bien diversifié.
14. En réponse aux questions sur la tarification des ressources du MARE et sur la manière dont la solvabilité des pays serait évaluée, la direction a expliqué que, du fait des conditions de financement différenciées, les pays verraient leurs conditions de financement évoluer en fonction de leur trajectoire économique. S'agissant de la solvabilité, la direction a précisé que l'évaluation du FIDA reposerait sur les analyses de la soutenabilité de la dette réalisées par le Fonds monétaire international (FMI). Les pays surendettés ou dont le risque de surendettement était élevé ne pourraient pas bénéficier de ressources au titre du MARE, tandis que les pays associés à un risque modéré feraient l'objet d'une analyse plus détaillée, fondée sur leur capacité à absorber les chocs, conformément à la méthode définie par le FMI.
15. Une question a été posée concernant le risque que les ressources empruntées ne soient pas suffisantes pour alimenter le MARE. La direction a rassuré les membres sur le fait que le FIDA s'employait à éviter qu'un tel scénario ne se produise, et a informé le Groupe de travail que le Fonds avait commencé à renforcer sa capacité à mettre en œuvre le Cadre d'emprunt intégré. À cet égard, il avait lancé l'élaboration d'une documentation type, d'une documentation obligatoire et d'un matériel d'information à l'intention des investisseurs.
16. La direction a en outre insisté sur le fait que le FIDA fonctionnait sur un bilan unique, et qu'une insuffisance potentielle des emprunts impliquerait de revoir les scénarios financiers de FIDA12, en les réévaluant en fonction des politiques en matière de liquidités et des politiques d'adéquation des fonds propres, car ces politiques s'appliquaient à l'intégralité des ressources du Fonds, et non pas seulement à celles du MARE. Ces informations seraient intégrées dans le document relatif aux ressources disponibles pour engagement, qui constituerait un élément essentiel dans le nouveau contexte.

17. La direction a indiqué qu'elle allait actualiser le document consacré au MARE en fonction des éléments communiqués à l'occasion de cette réunion du Groupe de travail sur le SAFP. Le document serait présenté pour examen au Comité d'audit à sa réunion du 7 avril, puis au Conseil d'administration, à sa session d'avril également.
18. Il a été indiqué que le Groupe de travail sur le SAFP poursuivrait l'examen de la mise en œuvre du MARE au cours de ses prochaines réunions.

Point 5 de l'ordre du jour: questions diverses

19. Aucune autre question n'a été soulevée et la séance a été levée.